

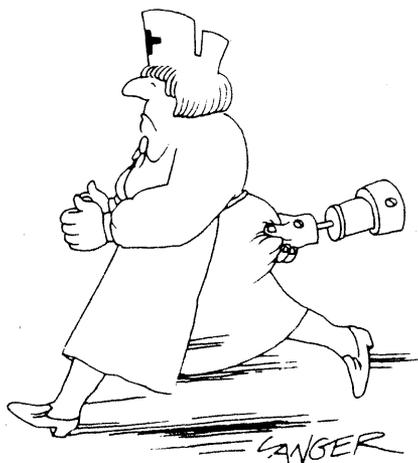


## Dépistage et prise en charge précoces

Le dépistage précoce est une pratique systématique qui vise à diagnostiquer aussi tôt que possible des signes de handicap dont on sait que s'ils sont traités précocement, ils pourront épargner à l'individu qui les porte des difficultés plus importantes. L'expérience qui a été faite dans d'autres pays, nous permet de dire que des médecins, des pédagogues, des éducateurs, des assistants sociaux, des pédagogues curatifs, des psychologues peuvent participer au dépistage précoce. Pour qu'un dépistage précoce soit efficace il est nécessaire que les personnes qui participent puissent collaborer ensemble et constituer par la même un réseau de communications.

La prise en charge précoce est une pratique qui est mise en place dès qu'un diagnostic de symptômes a été établi et confirmé. Le but de la prise en charge précoce est de combler, dès que peut se faire et dans le meilleur des cas dès l'apparition des symptômes, des retards, pour éviter qu'avec l'évolution de l'individu ces retards n'augmentent.

Le dépistage et la prise en charge précoce concernent



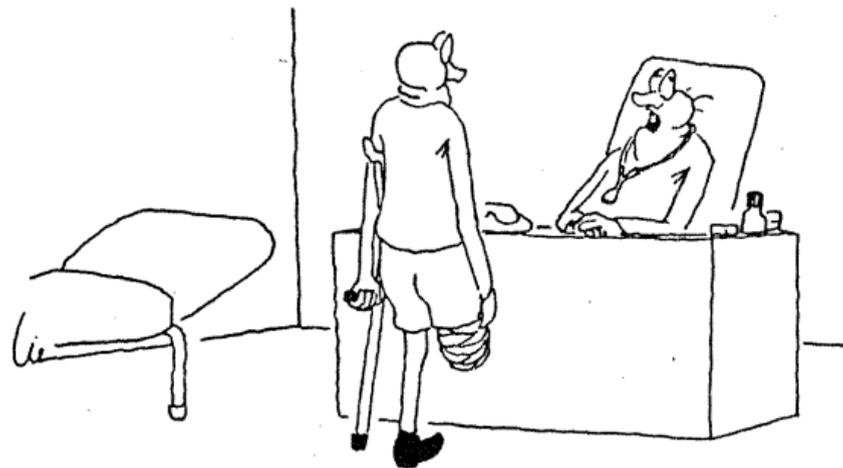
en ce qui nous intéresse, avant tout les enfants en bas âge. Il est communément admis que si on intervient tôt, les chances de minimiser les effets du handicap, sont plus grandes que si on intervient plus tard. Les nombreuses publications étrangères nous démontrent de façon très convaincantes les progrès que réalisent les enfants, surtout dans les domaines psycho-moteurs, sensoriels et intellectuels. Il s'agit surtout d'activer les relations du système nerveux, relations qui, quelques années plus tard, seront atrophiées et ne pourront plus se mettre en place.

Un bref tour d'horizon des pratiques courantes dans notre pays, nous montre qu'au niveau du dépistage précoce, un certain nombre d'examen existe (examen prénatal, examen pendant la grossesse, examen après la naissance de l'enfant). Ces examens-là sont avant tout de type médical. Pour certains problèmes pour lesquels il est non moins important qu'une intervention plus large soit faite, tant sur le niveau pédagogique et éducatif que sur le niveau psychologique, il n'y a actuellement pas de dépistage. Cela concerne avant tout les handicapés mentaux et physiques. De plus en plus s'instaure maintenant le dépistage systématique des troubles de l'ouïe, de la parole et de la vue, grâce au Service d'Audiométrie et d'Orthopédie, et au Centre d'Orthoptie et de Pléoptie (Ministère de la Santé Publique). Une prise en charge précoce se fait dans ces centres.

Mais en ce qui concerne les autres troubles du développement, la situation est scandaleuse dans notre pays. Nous connaissons des médecins qui, soucieux des enfants handicapés, n'ont pas d'autres possibilités que de les envoyer à l'étranger; on peut facilement s'imaginer les problèmes financiers et psychologiques que cela pose aux parents. Autrement ce n'est que bien plus tard, lorsque l'enfant atteindra l'âge de scolarisation, que des services de consultation pour autant qu'ils soient suffisamment équipés sont mis en action. Le problème le plus grave

semble être la détresse et la solitude des parents d'enfants handicapés. Délaiés et seuls avec leurs nombreuses questions concernant les causes et l'envergure du handicap, culpabilisés par des croyances et des ragots de leur entourage, ils ne trouvent pas de personnes compétentes prêtes à fournir une écoute attentive à leurs questions et à leur peine. Nous pensons que toute prise en charge est vaine si elle ne demeure qu'une intervention technique et si les parents ne se sentent pas compris et aidés dans leurs efforts de donner une existence digne et humaine à leur enfant souffrant. A ce niveau l'Etat a fait défaut jusqu'à maintenant, et ne semble pas trop pressé de combler la lacune. Il existe bien quelques initiatives privées et certaines bonnes volontés, mais devant l'envergure du problème, cela est nettement insuffisant.

L'époque n'est pas révolue où nous voyons des enfants handicapés mentaux par exemple, âgés de 4 ou



„Na, was fehlt Ihnen denn, Herr Meier?“

5 ans, dont les parents ne savent même pas que leur enfant est handicapé, se présenter à l'école et être renvoyés par l'institutrice.

A-M.D./G.P.